



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 548

### RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 548 relatif au traitement des élus municipaux.

Le règlement n° 548 entre en vigueur conformément à la Loi, mais a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tel que le permet l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 23 mai 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 23 mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier